

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 SEPTEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 38

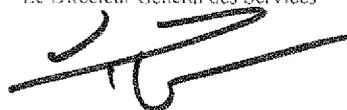
OBJET

**Désaffectation des  
locaux de l'école  
maternelle Bois Joli**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 1<sup>er</sup> octobre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 15 octobre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 octobre 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT\*, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADi, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur HAÏAT (sauf pour le dossier 10 E 00, le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 E 01a- 01b-02-03)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON  
Monsieur BAZIN D'ORO à Monsieur PIVERT  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame RHONÉ à Monsieur LÉVÊQUE

Était absente et excusée :

Madame BOUTIN

Secrétaire de Séance :

Madame NICOT

**N° DE DOSSIER** : 10 E 03

**OBJET** : DÉSAFFECTATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE BOIS JOLI

**RAPPORTEUR** : Madame de CIDRAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La carte scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques a été actualisée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 11 février 2010. Une des mesures prises a été de transférer les élèves de l'école maternelle Bois Joli vers les écoles Marcel Aymé, Jean Moulin et Schnapper. Depuis la rentrée scolaire 2010/2011, l'école maternelle Bois Joli n'accueille plus d'élèves.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 avril 2010, a autorisé Monsieur le Maire à engager les démarches réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation pour l'aménagement sur ce site d'un établissement de petite enfance. Le démarrage des travaux devrait débuter avant la fin de l'année.

Au préalable, et conformément au Code de l'Éducation Nationale, l'avis de la Préfète des Yvelines a été sollicité pour que ces locaux scolaires soient désaffectés. Après avoir saisi l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, elle a émis un avis favorable à la désaffectation des locaux le 8 juin 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation des locaux de l'école maternelle Bois Joli et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des différentes instances concernées pour l'ouverture d'un établissement de petite enfance sur ce site.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

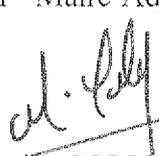
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la désaffectation des locaux de l'école maternelle Bois Joli,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de subvention pour l'ouverture sur ce site d'un établissement de petite enfance.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines